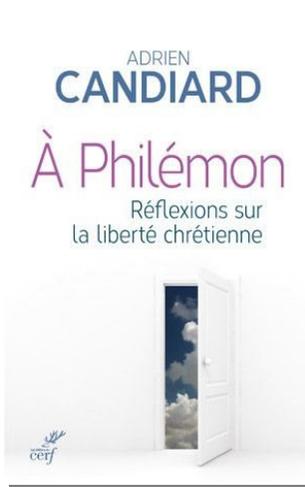


À PHILÉMON

Réflexions sur la liberté chrétienne



Qu'est-ce qu'un chrétien est obligé de faire ? Qu'est-ce qui lui est interdit ? Et qu'est-ce que cela signifie pour ceux qui ne croient pas ? La morale a aujourd'hui mauvaise presse, mais ce questionnement est plus présent que jamais. Les prêtres le savent bien, à qui on ne cesse de poser ce genre de questions. Ceux qui les posent ne sont pas des névrosés, mais des personnes estimables – croyants ou non croyants – qui s'efforcent de bien vivre, de bien faire, et qui pour cela se débattent de leur mieux avec le grand bazar contradictoire de leurs désirs, de leurs convictions, de leurs attachements, de leurs devoirs, de leurs envies, de leurs fatigues, s'efforçant de faire rentrer le réel compliqué dans des catégories simples : le permis, le défendu, l'obligatoire.

Adrien Candiard vient nous réveiller en méditant la plus brève lettre de Saint Paul, « La lettre à Philémon ». La liberté chrétienne est au cœur de ce petit ouvrage : la liberté d'entrer ou non dans le mouvement de la grâce au plus intime de notre conscience, sanctuaire inviolable de l'homme.

Adrien CANDIARD
À Philémon
Les éditions du Cerf - 144 pages - 10 €

LES DONS ET L'APPEL SANS REPENTIR

Autour du texte de Joseph Ratzinger
(§ 4 de la déclaration *Nostra Aetate*)

La déclaration du concile Vatican II sur les relations de l'Église aux religions non chrétiennes, intitulée *Nostra Aetate*, dont le § 4 est consacré au Judaïsme, a été approuvée par les pères conciliaires le 28 octobre 1965, à une quasi-unanimité, et immédiatement promulguée par le pape Paul VI. Avec ce § 4, Joseph Ratzinger, alors expert conciliaire, avait considéré qu'*une nouvelle page dans le livre des relations mutuelles* entre l'Église et Israël avait été écrite.

A l'occasion du 50e anniversaire de la promulgation de *Nostra Aetate*, en 2015, la Commission pour les relations religieuses avec le judaïsme a publié un nouveau document, intitulé 'Les dons et l'appel de Dieu sont irrévocables' (Romains 11, 29). La publication de ce document visait à en faire le « point de départ d'un approfondissement de la pensée théologique afin d'enrichir et d'intensifier la dimension théologique du dialogue juif-catholique ». Pour répondre à cette invitation, le pape émérite Benoît XVI a aimablement rédigé de substantielles *Remarques sur le traité De Judaïs*.

Ces remarques n'avaient pas vocation à être publiées. Le pape les a toutefois confiées à mon usage personnel, en tant que Président de la Commission romaine, lorsque j'ai pu lui rendre visite à l'automne 2017.

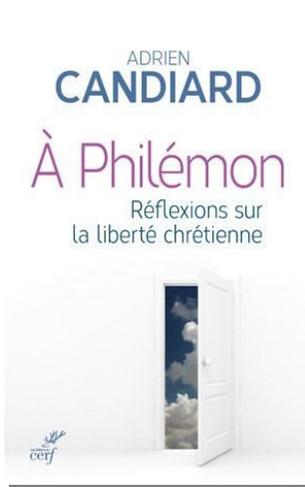
Après avoir étudié le texte de manière approfondie, j'ai été convaincu que les réflexions théologiques qu'il contenait devaient contribuer au dialogue futur entre l'Église et Israël. J'ai donc demandé au pape émérite la permission de publier son texte dans *Communio*. Je suis reconnaissant au pape émérite pour son accord, car ses réflexions sont une réponse importante à l'invitation de la Commission romaine à approfondir le dialogue entre l'Église et le Judaïsme, dialogue qui a toujours tenu à cœur à Joseph Ratzinger-Benoît XVI. Je suis convaincu que la présente contribution enrichira le dialogue juif-catholique.

Kurt Cardinal KOCH,
Président de la commission du Saint-Siège
pour les relations religieuses avec le Judaïsme.

Joseph RATZINGER
« Les dons et l'appel sans repentir »
Revue « Sens » publiée par l'Amitié Judéo-chrétienne
de France – www.ajcf.fr -
Juillet-Août 2019 - 11€

À PHILÉMON

Réflexions sur la liberté chrétienne



Qu'est-ce qu'un chrétien est obligé de faire ? Qu'est-ce qui lui est interdit ? Et qu'est-ce que cela signifie pour ceux qui ne croient pas ? La morale a aujourd'hui mauvaise presse, mais ce questionnement est plus présent que jamais. Les prêtres le savent bien, à qui on ne cesse de poser ce genre de questions. Ceux qui les posent ne sont pas des névrosés, mais des personnes estimables – croyants ou non croyants – qui s'efforcent de bien vivre, de bien faire, et qui pour cela se débattent de leur mieux avec le grand bazar contradictoire de leurs désirs, de leurs convictions, de leurs attachements, de leurs devoirs, de leurs envies, de leurs fatigues, s'efforçant de faire rentrer le réel compliqué dans des catégories simples : le permis, le défendu, l'obligatoire.

Adrien Candiard vient nous réveiller en méditant la plus brève lettre de Saint Paul, « La lettre à Philémon ». La liberté chrétienne est au cœur de ce petit ouvrage : la liberté d'entrer ou non dans le mouvement de la grâce au plus intime de notre conscience, sanctuaire inviolable de l'homme.

Adrien CANDIARD
À Philémon
Les éditions du Cerf - 144 pages - 10 €

LES DONS ET L'APPEL SANS REPENTIR

**Autour du texte de Joseph Ratzinger
(§ 4 de la déclaration *Nostra Aetate*)**

La déclaration du concile Vatican II sur les relations de l'Église aux religions non chrétiennes, intitulée *Nostra Aetate*, dont le § 4 est consacré au Judaïsme, a été approuvée par les pères conciliaires le 28 octobre 1965, à une quasi-unanimité, et immédiatement promulguée par le pape Paul VI. Avec ce § 4, Joseph Ratzinger, alors expert conciliaire, avait considéré qu'*une nouvelle page dans le livre des relations mutuelles* entre l'Église et Israël avait été écrite.

A l'occasion du 50e anniversaire de la promulgation de *Nostra Aetate*, en 2015, la Commission pour les relations religieuses avec le judaïsme a publié un nouveau document, intitulé 'Les dons et l'appel de Dieu sont irrévocables' (Romains 11, 29). La publication de ce document visait à en faire le « point de départ d'un approfondissement de la pensée théologique afin d'enrichir et d'intensifier la dimension théologique du dialogue juif-catholique ». Pour répondre à cette invitation, le pape émérite Benoît XVI a aimablement rédigé de substantielles *Remarques sur le traité De Judaïs*.

Ces remarques n'avaient pas vocation à être publiées. Le pape les a toutefois confiées à mon usage personnel, en tant que Président de la Commission romaine, lorsque j'ai pu lui rendre visite à l'automne 2017.

Après avoir étudié le texte de manière approfondie, j'ai été convaincu que les réflexions théologiques qu'il contenait devaient contribuer au dialogue futur entre l'Église et Israël. J'ai donc demandé au pape émérite la permission de publier son texte dans *Communio*. Je suis reconnaissant au pape émérite pour son accord, car ses réflexions sont une réponse importante à l'invitation de la Commission romaine à approfondir le dialogue entre l'Église et le Judaïsme, dialogue qui a toujours tenu à cœur à Joseph Ratzinger-Benoît XVI. Je suis convaincu que la présente contribution enrichira le dialogue juif-catholique.

Kurt Cardinal KOCH,
Président de la commission du Saint-Siège
pour les relations religieuses avec le Judaïsme.

Joseph RATZINGER
« Les dons et l'appel sans repentir »
Revue « Sens » publiée par l'Amitié Judéo-chrétienne
de France – www.ajcf.fr -
Juillet-Août 2019 - 11€